

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **11 octobre 2017** à **19h30**

N° délibération
D2017-07-04

Date de convocation
5 octobre 2017

Date d'affichage
5 octobre 2017

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	12	3	0	15

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme CAISSUTI Claudie
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme BOULANGE Rachel	
M. POINSIGNON Gilles	Mme DAUMAIL Martine	

Etaient absents excusés

Mme PIQUEMAL Anne	Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à M. GIRARD Guy
M. MARION Julien	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **Vente de terrains communaux zone de l'école : viabilisation**

VU la délibération D2016-06-06 du 1er septembre 2016 autorisant le lancement des consultations relatives à l'aménagement de la zone de l'école ;

VU la délibération D2016-07-05 du 8 novembre 2016 autorisant les demandes de subvention pour l'aménagement de la zone de l'école ;

VU la délibération D2016-08-05 du 12 décembre 2016 autorisant le choix du maître d'œuvre pour le projet de la zone de l'école ;

VU la délibération D2017-07-02 du 31 mai 2017 autorisant le permis d'aménager la zone de l'école ;

VU l'arrêté n° 2017-26 du 16 août 2017 autorisant le permis d'aménager pour la réalisation du lotissement communal ;

VU la délibération D2017-07-04 du 5 octobre 2017 donnant tous pouvoirs au maire ou à son premier adjoint, Nicolas OLEKSIUK pour signer les compromis de vente et les actes authentiques de vente ;

Le maire expose que dans le cadre de la création du lotissement communal, et conformément aux dispositions de l'article R442-13 a)-2 du Code de l'Urbanisme, le lotisseur, collectivité publique, est dispensé à la consignation, à cette fin, en compte bloqué d'une somme équivalente à leur coût ou à la production d'une garantie d'achèvement des travaux, conformément à l'article R442-14 dudit code.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune s'engage à effectuer les travaux de finition du lotissement jusqu'à leur parfait achèvement.

Monsieur le maire demande au conseil municipal :

- **DE DONNER** tous pouvoirs au maire ou à son premier adjoint, Nicolas OLEKSIUK pour signer les compromis de vente et les actes authentiques de vente et pour engager toute démarche nécessaire à la vente dudit terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** tous pouvoirs au maire ou à son premier adjoint, Nicolas OLEKSIUK pour signer les compromis de vente et les actes authentiques de vente et pour engager toute démarche nécessaire à la vente dudit terrain.

Fait à Silly-sur-Nied, le 11 octobre 2017
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet